

Démission. — M. Willy VAN CAMPENHOUD, Hallersbosweg 9, 1500 Halle, membre associé depuis 1954, nous a présenté sa démission.

COMMUNICATIONS

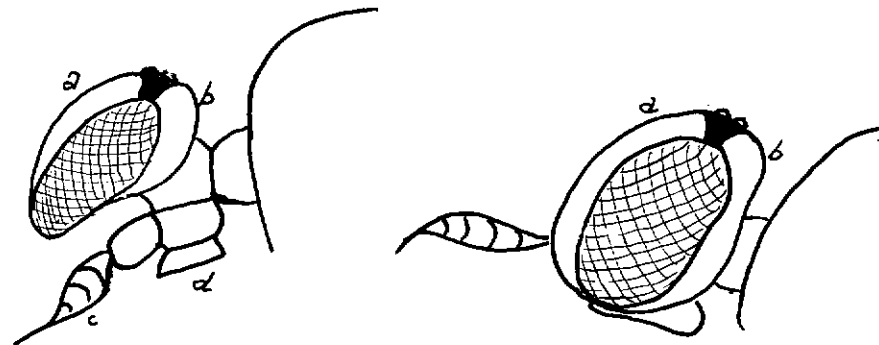
1. M. A. RYCKAERT fait circuler un carton contenant un cas remarquable de tératologie d'un Diptère Stratiomyidae et présente la communication suivante :

Un cas remarquable de tératologie céphalique chez *Oxycera formosa* MEIGEN (Dipt. Stratiomyidae)

Cette anomalie a été observée sur un spécimen ♀ capturé le 12.VII.1978 au Rouge-Cloître (Forêt de Soignes) dont la tête présente la configuration illustrée par le dessin. Cette tête, bien que totalement déformée a conservé une parfaite symétrie. Les parties de tégument, jaune vif chez l'insecte normal, sont ici transparentes comme du verre.

Selon CAPPE DE BAILLON (Recherches sur la tératologie des insectes) : « un grand nombre d'anomalies céphaliques signalées précédemment chez les insectes de tout ordre ont pour origine une monstruosité double (1). Ainsi, en est-il pour le dédoublement de l'extrémité céphalique, la présence d'antennes surnuméraires distinctes des antennes normales, la présence d'yeux supplémentaires, le volume exagéré d'un organe céphalique ou de la tête entière ».

Pour ce qui concerne les causes, l'auteur conclut ses recherches comme suit « L'apparition des œufs composés dans les pontes normales est un phénomène naturel. Elle est la conséquence du ralentissement de l'activité ovarienne provoqué par l'âge de l'insecte ; l'abaissement de la température en ralentissant la nutrition, la parthénogenèse en diminuant l'activité de l'ovaire peuvent favoriser la production des œufs composés. L'intoxication ne semble jouer aucun rôle. L'influence héréditaire est nulle.



tête déformée

a et b : tégument transparent
c : antenne
d : trompe

tête normale

a et b : tégument de couleur jaune

(1) Embryon provenant d'un œuf composé de plusieurs ovules.

2. M. C. LHOST présente une série remarquable de Coléoptères intéressants pour nos régions. Parmi eux, on peut relever :

- *Carabus cancellatus* ILLIGER (Carabidae) : Pin (Luxembourg) 22.V.1977 1 ♀ ;
- *Pristonychus terricola* HERBST (Carabidae) : Wechelderzande (Antwerpen) 10.IX.1978 2 ♂, 1 ♀ ;
- *Conopalpus testaceus* OLIVIER (Melandryidae) : Houyet (Namur) 23.VII.1978 1 ♂ ;
- *Ceutorrhynchus querceti* GYLLENHALL (Curculionidae) : Arendonck (Antwerpen) 10.IX.1978 3 ♂, 2 ♀ sur une Crucifère (*Rorippa islandica*).

3. M. G. BOOSTEN montre quelques Coléoptères Chrysomélides rares pour la Belgique :

- *Mantura obtusata* (GYLLENHALL) : Rossignol, Vague des Gomhets (Luxembourg) 15.VII.1974 1 ex. ; 25.VII.1975 1 ex. ; 30.V.1976 1 ex. ;
- *Mantura ambigua* (KUTSCH) : Villers-sur-Semois (Luxembourg) 18.VII.1976 1 ex. ;
- *Ocbrosis ventralis* (ILLIGER) : Nismes (Namur) 14.VIII.1976 2 ex. ; Torgny 22.VII.1976 1 ex. ;
- *Phyllotreta procera* (REDTENBACHER) : Bernissart, Marais d'Harchies 25.V.1974 5 ex. s/*Reseda*.

4. Au nom du Professeur Jean LECLERCQ (Gembloux), notre secrétaire M. C. VERSTRAETEN, lit la communication suivante :

A propos des étiquettes de provenance dans les collections d'insectes

L'expérience que nous avons à Gembloux d'inventorier des collections et de récolter des informations en vue de la cartographie des répartitions des insectes nous a appris que trop souvent, et encore de nos jours, les entomologistes sont regrettamment négligents quand ils mettent des étiquettes de provenance aux insectes destinés à la collection.

Cela se manifeste de plusieurs façons. Ecriture illisible, fautes d'orthographe, abréviations incompréhensibles, étiquettes ou marques colorées correspondant à un code introuvable, possibilité de prendre le nom du récolteur pour celui d'une localité, manque de précision. Le dernier cas est fréquent. Qui peut se contenter d'une provenance comme « environs de Bruxelles », « Département du Var », « Costa Brava » ou « Maroc » ? On m'a rapporté de France quelques Hyménoptères intéressants étiquetés « St. Antoine ». Je consulte la « *Nomenclature internationale des Bureaux de Poste* » (Berne, 1968), j'y trouve 8 St. Antoine, dans 6 départements ! Heureusement je peux atteindre le récolteur qui précise - qui l'aurait supposé ? — qu'il a chassé à St. Antoine-de-Ficalba, dans le Lot-et-Garonne. J'ai encore vu naguère, de Belgique, des insectes étiquetés « Braine », « Neuville » et « Villers » ; dans son répertoire « *Communes, hameaux et*

sites de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord-Ouest de la France et des territoires allemands et néerlandais limitrophes dans le quadrillage UTM de 10×10 km » que nous avons publié à Gembloux en 1977, C. WONVILLE mentionne trois « Braine », 28 « Neuville », 59 « Villers », alors c'est où qu'on a trouvé telle ou telle rareté ? Il ne faut surtout pas admettre la probabilité du lieu le plus connu : après enquête, l'énigmatique « Neuville » s'est avéré être non pas Neuville-en-Condroz mais « Neuville-le-Chaudron » tandis que le vrai « Villers » n'était ni « le Bouillet », ni « l'Evêque », ni « le Peuplier », ni « le Temple », ni « le Tilleul », mais une fois « Villers-le-Gambon » et l'autre fois « Villers-Poe » en France!

Un appel pour plus de rigueur dans la notation des provenances se justifie d'autant plus maintenant qu'on peut craindre de nouvelles confusions et imprécisions du fait des fusions légales de communes. Il serait absurde qu'on se contente désormais d'écrire « Liège » pour des captures faites au Sart Tilman, à Jupille, à Wandre ou à Rocourt. Pour les grandes entités très urbanisées, par exemple pour celles d'Anvers, de Bruxelles et de Liège, l'imprécision serait d'autant plus regrettable qu'il y a grand intérêt à comparer la composition et l'évolution des entomofaunes en pleine ville, en banlieue très modernisée et en banlieue restant semi-rurale.

Evidemment, il n'y a pas lieu de pécher par excès contraire. Il n'y a qu'un Namur en Belgique, et même s'il y en a aussi un au Québec, il est tout à fait inutile que nous prenions soin d'étiqueter « Belgique : Prov. Namur : Namur-ville ». C'est aussi zèle inutile que de vouloir pour tout ce qu'on récolte noter la localisation précise au niveau du hameau, de la borne kilométrique, du biotope. En biogéographie et en écologie, le mieux peut être l'ennemi du bien, porter à s'encombrer de détails dont on ne tirera probablement jamais rien sinon la démonstration laborieuse de l'évidence, par exemple que dans des lieux humides on trouve des espèces déjà bien connues comme hygrophiles, dans des lieux ouverts et ensoleillés, des espèces connues comme héliophiles, etc.

Il est généralement sage de faire une différence entre les objectifs et les méthodes de la biogéographie d'une part, de l'écologie (et surtout de l'autoécologie) d'autre part. L'enquête biogéographique vise à poser des problèmes de répartition et de dynamique générale des populations ; elle a besoin de données nombreuses, cherchées dans des territoires ayant la dimension d'une région, d'un pays ou d'un continent. Pour comprendre les phénomènes mis en évidence dans ces espaces, il faut d'abord et il suffit souvent de se soucier des facteurs généraux qui conditionnent les peuplements animaux, c'est-à-dire du climat général, des caractères géologiques, pédologiques, botaniques et économiques qui font les paysages. Pour les inventaires fauniques, opérations cartographiques et comparaisons à faire à ces niveaux, il suffit presque toujours que les localités des captures ou observations soient convertibles en carrés de quelques kilomètres de côtés (par exemple en carrés de 5×5 km ou même de 10×10 km dans le système U.T.M.). Cette précision suffisante est ordinairement acquise en notant le nom de la commune avant la fusion des communes qui intervint naguère, ou en notant le nom de hameau ou de lieu-dit banalement inscrit dans la signalisation routière. C'est d'ailleurs affaire de bon-sens : on est porté à préciser plus ponctuellement quand on explore un site original manifestement très limité ou quand on capture ou observe une espèce visiblement peu banale.

Mais si l'on veut comprendre plus finement, plus physiologiquement le problème de répartition posé par une espèce, ou par un petit groupe d'es-

pèces, ou bien si l'on veut caractériser, comparer, juger l'originalité et la dynamique écologique d'un site, alors bien sûr, il faut circonscire les observations, éventuellement faire des comptages, des mesures, revenir souvent, cela non au hasard mais selon un programme réfléchi, de nature écologique.

Il est déraisonnable (ça se fait pourtant!) de vouloir que toutes les enquêtes des naturalistes sur le terrain, toutes les collections faites par les entomologistes, y compris celles des chercheurs occasionnels et des amateurs, se fassent désormais avec les soucis et notation de précisions qui n'ont aucune utilité en dehors d'une recherche écologique programmée. Il ne faut pas que des velléités écologiques gênent les encore nécessaires recherches d'informations biogéographiques. Biogéographie et écologie sont des disciplines réciproquement auxiliaires, elles justifient l'une et l'autre d'opportuns avertissements. Mais ce n'est pas parce que l'écologie est plus jeune et porte un nom qui a fait fortune (non sans risques), que la biogéographie serait devenue une science dépassée ou secondaire. Nous qui continuons à collectionner les insectes, c'est-à-dire à échantillonner les entomofaunes régionales, nous vérifions sans cesse que les répartitions animales restent très insuffisamment décrites, qu'elles fluctuent, qu'elles sont quelque chose de l'histoire de la Terre qui ne s'explique pas simplement, qui transcende les expériences du niveau des biotopes, qui précède les écosystèmes et n'est pas totalement absorbée par ceux-ci.

Tout entomologiste voulant contribuer aux progrès de la biogéographie devrait toujours penser (n'est-ce pas agréable ?) que sa collection doit lui survivre, qu'elle méritera des réexamens, qu'elle restera un témoin. Il lui incombe donc de prévenir la perte d'informations, conséquence d'un étiquetage insuffisant.

5. Pour finir, M. G. BOOSTEN signale le classement des Mares d'Harchies par A.R. du 18.VII.1978. Il fait état aussi de la lettre de M. L. SARLET qui demande l'intervention de notre Société pour assurer une meilleure protection du site de Rocheux-Theux. Notre Secrétaire est chargé de répondre à cette requête.

Assemblée mensuelle du 7 février 1979

Présidence de M. J. KEKENBOSCH, *Président*

Décisions du Conseil. — Admissions. — M. André RUWET, Wilselsesteenweg 35, 3020 Herent, présenté par M.M. Ph. LEBRUN et J.M. DEBRY est admis comme membre associé. M. A. RUWET se spécialise dans l'étude des Hyménoptères Apoïdes européens et africains. De même, M. Jean-Marie TAVERNIER, Regelsbruggestraat 26, 3300 Aalst, présenté par M.M. J. KEKENBOSCH et C. VERSTRAETEN, est également admis comme membre associé. M. TAVERNIER étudie principalement les Coléoptères médioeuropéens.